

| PRESENTS | | |
|--------------------|---------------|---|
| LE BIHAN | Paul | <i>Président de la Commission</i> |
| FAIVRE | Alain | <i>Vice-Président de la Commission (Eau et Assainissement)</i> |
| PRIGENT | François | <i>Membre du Bureau Exécutif (Déchets Ménagers)</i> |
| FOUNTAS | Guy | <i>CM, PENVENAN</i> |
| FREMERY | Bernard | <i>HENGOAT</i> |
| GARZUEL | Alain | <i>CM, LE VIEUX-MARCHE</i> |
| GAUTHIER | Guy | <i>TREZENY</i> |
| GELGON | Roland | <i>CM, SAINT-QUAY-PERROS</i> |
| HENRY | Serge | <i>TROGUERY</i> |
| HENRY | Alain | <i>KERMARIA-SULARD</i> |
| HERLIDOU | Laurent | <i>PLOUGUIEL</i> |
| LANDOUAR | Claude | <i>CM, TREMEL</i> |
| LAUDREN | Jean-Maudez | <i>CM, MANTALLOT</i> |
| LE BRIAND | Gilbert | <i>PLEUBIAN</i> |
| LE GOAS | Patricia | <i>CM, POMMERIT-JAUDY</i> |
| LESCOUARC'H | Christian | <i>CM, LA ROCHE-DERRIEN</i> |
| LIMPALAËR | Jean-Yves | <i>CM, PRAT</i> |
| MENOU | Jean-Yves | <i>CM, PLOUBEZRE</i> |
| MERRIEN | Daniel | <i>CM, CAVAN</i> |
| NICOLAS | Joëlle | <i>TONQUEDEC</i> |
| PILOT | René | <i>TREDUDER</i> |
| ROBIN | Jacques | <i>ROSPEZ</i> |
| MER | Denis | <i>Conseil de Développement</i> |
| EXCUSES | | |
| LE GALL | Jean-François | <i>Conseiller en charge de la voirie</i> |
| CRAVEC | Sylvie | <i>CM, LOUANNEC</i> |
| LEMAIRE | Jean-François | <i>PLESTIN LES GREVES</i> |
| NGUYEN-THAI | Binh | <i>Conseil de Développement</i> |
| ASSISTAIENT | | |
| BALLU | Julie | <i>Directrice Générale Adjointe des Services Pôle Eau et Assainissement</i> |
| THOMAS | Mickaël | <i>Directeur des Services Techniques</i> |
| GUICHARD | Stéphane | <i>Directeur Eau et Assainissement</i> |
| DELHAYE | Cécile | <i>Responsable Clientèle Eau et Assainissement</i> |
| LE BERRE | Riwal | <i>Directeur des Services Opérationnels</i> |
| MICHEL | Thomas | <i>Responsable adjoint du Service Déchets</i> |

ORDRE DU JOUR

1- Eau et assainissement :

- Point sur l'avancement des projets de mise aux normes des systèmes d'assainissement.
- Communication auprès des abonnés du SPANC.

2- Déchets :

- SMITRED : présentation des coûts de traitement par filière.
- Collecte des encombrants : bilan des heures 2017.
- Collectes : étude d'optimisation sur les pôles de Tréguier et Lézardrieux.
- Règlement intercommunal de collectes des déchets ménagers et assimilés : création d'un COPIL.
- Déchèteries : proposition d'un planning pour le projet d'optimisation des heures d'ouverture.
- Déchèterie de Pleumeur-Gautier : présentation du projet d'aménagement.
- Objèterie : programme d'animations 2018 et broyage des déchets verts à l'Objèterie et à domicile.

3- Voirie :

- Voirie communale d'intérêt communautaire : méthode et calendrier pour le classement sur les pôles de Tréguier et Lézardrieux.
- FDC Voirie : rappel du calendrier d'instruction des demandes.
- Voirie communautaire ex-CCPL : méthode et calendrier pour le transfert aux communes.

1. Eau et assainissement :**Point sur l'avancement des projets de mise aux normes des systèmes d'assainissement.**

Voir diaporama

Communication auprès des abonnés du SPANC.

Le nouveau règlement du SPANC a été voté le 7 novembre 2017 avec application au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article 2224-12 du CGCT, « *L'exploitant remet à chaque abonné le règlement de service ou le lui adresse par courrier postal ou électronique. Le paiement de la première facture suivant la diffusion du règlement de service ou de sa mise à jour vaut accusé de réception par l'abonné. Le règlement est tenu à la disposition des usagers.* »

Par conséquent, une simple mise en ligne du règlement ANC en téléchargement sur le site de LTC ne suffit pas pour qu'il soit opposable.

La proposition du service est l'envoi postal à tous les abonnés concernés, soit près de 18 000. Le budget estimé se monte à 16 500 € avec pour détail, 2 500 € d'impression, 1 000 € de mise sous pli et 13 000 € d'affranchissement. Des devis sont en cours auprès de La Poste pour un envoi groupé. Ce point sera donc évoqué à la prochaine commission 3.

La question est posée de demander aux organismes de facturation de transmettre le règlement avec la facture d'eau. La gestion des fichiers étant déjà complexe, cette solution demanderait un travail supplémentaire et ceci sans inclure les frais de prestations demandés.

2. Déchets :

Présentation des coûts de traitement par filière

François PRIGENT présente les tarifs du SMITRED pour l'année 2018, en précisant que le budget est comparable à celui de 2017. Il indique également que le SMITRED applique une facturation de la part fixe à hauteur de 50 % et une part variable sur les 50% restants.

Jean-Yves MENOu intervient pour rappeler les éléments suivants :

- Le SMITRED est composé des collectivités adhérentes (LTC, GP3A et l'île de Bréhat) et la gouvernance est majoritairement composée d'élus de LTC
- La mise en place, depuis 2017, d'un comité de coordination technique, d'une conférence des présidents et d'une journée de préparation budgétaire réunissant les différents acteurs des EPCI membres, permet de partager les enjeux, les problèmes rencontrés et les risques financiers (TGAP, ventes de produits, ...). Ces tarifs sont votés en toute transparence, depuis 1997 et le budget est co-construit par les collectivités membres
- Les coûts de traitement ont pu être stabilisés de 2017 à 2018, en raison du passage en régie de l'unité de valorisation de Pleumeur-Bodou, qui servira pour optimiser le fonctionnement du four de Pluzunet ainsi que grâce au partenariat avec le Syndicat de Traitement Kerval (Saint-Brieuc Agglo)
- Le PPI du SMITRED existe depuis 1997 et est, depuis cette date, bâti de manière ajustable, en fonction de l'équilibre économique par filière
- Les augmentations de certains tarifs ne sont pas dues au SMITRED, mais à des décisions d'Etat, concernant la TVA, la TGAP, les éco-organismes et le renouvellement des contrats (par exemple : filière bois déséquilibrée à cause de décisions d'Etat)
- La part fixe et la part variable ne correspondent pas exactement à 50/50 et le SMITRED s'engage à ce que, sur les 4 gisements principaux (dont les déchets verts), il n'y ait pas de facturation des tonnages supplémentaires éventuels, en cas d'augmentation par rapport à 2017.

François PRIGENT rappelle que le budget du SMITRED est calculé au plus juste.

Jean-Yves MENOu revient sur la note au Bureau Exécutif du 09/01/2018, précisant que les chiffres d'excédent de fonctionnement (1.6 à 2 M€) sont erronés. L'excédent de fonctionnement n'est en fait que de 300 à 400 k€, ce qui permet uniquement d'entretenir et de renouveler le matériel. Il serait possible d'allonger la durée de fonctionnement de certains matériels et ainsi faire des économies de fonctionnement, mais seulement à court terme. Jean-Yves MENOu explique que, pour un foyer qui paie 200 € de TEOM par an, 80 € servent à financer le traitement des déchets et 120 € la collecte, ce qui est très faible comparativement à d'autres collectivités.

Collecte des encombrants : bilan des heures 2017

François PRIGENT présente les éléments concernant le détail des heures consacrés à la collecte des encombrants par l'AMISEP KER LANN. Il précise que cette collecte représente 941 heures pour l'année 2017, soit une dépense globale de 24 600 €.

Il est demandé que les tableaux soient agrandis sur les prochains supports de présentation afin de gagner en lisibilité.

Collectes : étude d'optimisation sur les pôles de Tréguier et Lézardrieux

Thomas MICHEL présente l'étude d'optimisation des collectes qui a démarré sur les pôles de Tréguier et Lézardrieux et qui permettra d'harmoniser les pratiques et le niveau de service par rapport aux collectes sur les pôles ex-LTC à 38 communes. Il est précisé que cette optimisation permettra de sécuriser les tournées, d'harmoniser le niveau de service et de répondre à différents questionnements (ex : la durée de la période estivale). Il est également indiqué que l'étude sera menée durant l'année 2018, pour une mise en place sur les calendriers 2019.

Par rapport aux différentes interrogations que soulèvent l'étude d'optimisation, Patricia LE GOAS demande que les tonnages soient pris en compte pour définir la période couvrant les augmentations de fréquence estivale.

Règlement intercommunal de collectes des déchets ménagers et assimilés

Thomas MICHEL présente le projet de règlement de collectes et ses principaux objectifs. Il rappelle également les principaux éléments de cadrage, ainsi que les questionnements que soulève une telle réflexion. Il propose la mise en place d'un COPIL pour arbitrer les orientations, décider du calendrier et faire de propositions à la Commission.

Jean-Yves MENOu souligne que le sujet de la tarification incitative mérite d'être débattu en COPIL, car il risque de nous être imposé sous une forme ou sous une autre par des décisions d'Etat, au même titre que la démarche Compta-Coûts a été imposée aux EPCI et syndicats de traitement, en conditionnant le versement de subventions.

Il est proposé que la composition du COPIL soit bâtie sur la base de celle de 2016 (Paul LE BIHAN, François PRIGENT), que les polices municipales de Lannion et Perros-Guirec y soient associées. Jean-Yves MENOu souhaite participer au COPIL, ainsi que Patricia LE GOAS, Serge HENRY, Daniel MERRIEN, Gilbert LE BRIAND et Joëlle NICOLAS ; il est demandé que les réunions de ce COPIL se tiennent de préférence sur les créneaux d'après-midi.

Déchèteries : proposition d'un planning pour le projet d'optimisation des heures d'ouverture

Thomas MICHEL présente le calendrier concernant les propositions de réorganisation des déchèteries, en précisant que le service Déchets propose l'organisation de rencontres avec les maires des communes concernées par les évolutions.

Jean-Yves MENOu explique qu'il n'était pas présent lors de la dernière commission 3, mais qu'il a transmis les propositions de scénarii aux conseillers communautaires de Ploubezre. Il trouve dommage de diminuer le service public, mais comprend que, s'il y a des investissements lourds, il y ait peut-être à revoir l'organisation actuelle. Il précise que la commune de Ploubezre tient à la proximité du service public et s'interroge sur le montant que cela représente en économies de

fonctionnement. Il rappelle l'historique des déchèteries autour de Lannion, à savoir que 6 communes de l'ex-SITOM (Lannion, Ploubezre, Perros-Guirec, Trégastel, Pleumeur-Bodou et Trébeurden) ont reçu des financements de l'Etat, suite à un litige avec une entreprise lors de la construction de l'usine de Pleumeur-Bodou il y a une trentaine d'années, ce qui a permis de réaliser les investissements pour la construction de 6 déchèteries sur ces 6 communes.

Paul LE BIHAN rappelle que l'on ne peut pas faire table rase du passé, car la population tient à ses services publics, mais il comprend cependant que ces services représentent un coût financier.

Thomas MICHEL rappelle la genèse du projet d'optimisation, à savoir que les recherches d'économies de fonctionnement sont nécessaires pour maintenir le niveau actuel de taux de TEOM, sinon il faudra les augmenter. Il rappelle également les différents indicateurs qui ont permis d'évaluer le coût et l'efficacité du service (recommandation de l'ADEME : une déchèterie à moins de 10 minutes et 40 usagers / heure / gardien). Les faibles fréquentations mesurées sur certaines déchèteries ainsi que leur proximité entre elles, participant à une forme de concurrence entre déchèteries, ont amené à proposer des solutions d'optimisation des déchèteries, afin de pallier à ces incohérences.

Alain FAIVRE explique que les solutions d'ajustement des horaires sont intéressantes ; il insiste cependant sur le fait qu'elles risquent d'être incomprises par la population si l'on ferme une à deux déchèteries, au risque de voir réapparaître des dépôts sauvages, qui ont à ce jour quasiment disparus du territoire. Il doute que le temps d'accès à une déchèterie en moins de 10 minutes soit assuré si on ferme plusieurs déchèteries.

François PRIGENT souligne que le Bureau Exécutif a choisi de ne pas augmenter les taux de TEOM et qu'il faut donc ajuster un peu le service. Il explique que soit on augmente le taux de TEOM, soit on réduit le service, mais qu'on peut peut-être trouver une solution intermédiaire en proposant une augmentation raisonnée des taux de TEOM.

Jean-Yves MENOUE pense que le taux de TEOM est un mauvais débat, et qu'il faut regarder le produit de la TEOM, car les déchèteries permettent d'éviter les dépôts sauvages et les gros volumes ; il estime qu'il existe beaucoup de moyens permettant d'optimiser les tournées de collectes, par exemple en s'interrogeant sur la pertinence de collecter en porte-à-porte les secteurs pavillonnaires.

François PRIGENT précise que les prestations réalisées par l'ESS ne devraient pas forcément être supportées par le budget Déchets, mais par le budget Principal.

Serge HENRY souligne qu'avec des bases locatives différentes pour une même maison sur 2 communes différentes, 2 ménages ne paient pas la TEOM pour le même service.

Déchèterie de Pleumeur-Gautier : présentation du projet d'aménagement

Thomas MICHEL présente le projet de réaménagement de la déchèterie de Pleumeur-Gautier, en rappelant qu'il est proposé d'éviter la co-activité des différents flux de circulation (particuliers et

prestataires), d'améliorer les sens de circulation, d'augmenter la capacité de stockage de certains déchets, ainsi que la largeur du quai. Il indique que le montant proposé au budget 2018 est de 200 000 € TTC.

Daniel MERRIEN demande l'avancement du projet de mise en place de zones de troc, comme présenté lors d'une précédente commission. François PRIGENT souligne que la responsable de service est actuellement absente et que certains sujets ne peuvent être traités dans l'immédiat.

Thomas MICHEL précise que des aspects d'ordres administratifs sont en cours de discussion avec les différents partenaires, pour ce projet de zones de troc.

Objèterie : présentation du programme d'animations et du broyage de déchets verts

Thomas MICHEL présente le programme d'animations du 1^{er} semestre 2018, ainsi que les différents intervenants pour la partie scolaire et la partie Grand Public. Il présente le projet de broyage des déchets verts, avec d'une part le broyage à l'Objèterie et d'autre part le broyage à domicile par la Régie de Quartiers. Il est rappelé que ce projet est fait dans l'intention de favoriser le développement du broyage auprès des particuliers et de les sensibiliser à des solutions alternatives. Il rappelle que ce service existe déjà à d'autres endroits et que cela fonctionne très bien, notamment pour mener des actions pédagogiques.

Jean-Yves MENOY rappelle que, compte-tenu de la répartition des compétences, LTC ne devrait pas pouvoir acheter un broyeur car c'est une compétence « traitement », transférée au SMITRED. Il s'interroge sur les coûts annoncés et explique que LTC ne devrait pas subventionner le broyage de déchets verts à domicile.

Thomas MICHEL explique que l'utilisateur ne pourra pas utiliser directement les broyeurs pour des raisons de sécurité, mais que la prestation sera confiée à la Régie de Quartiers à domicile et réalisée par les agents du service Déchets à l'Objèterie.

3. Voirie :

Voirie communale d'intérêt communautaire : méthode et calendrier pour le classement sur les pôles de Tréguier et Lézardrieux.

Riwal LE BERRE rappelle que, suite à la dernière commission, il a été acté que le schéma de voirie communale d'intérêt communautaire était à revoir notamment pour y intégrer les pôles de Tréguier et de Lézardrieux. A cette occasion, il est proposé que l'ensemble du schéma soit revu sur les 60 communes de LTC.

Pour mémoire, ce schéma de voirie communale d'intérêt communautaire répond aux règles suivantes :

- Maillage des principaux centres urbanisés qui ne sont pas reliés par des voies départementales (y compris avec les communes hors territoire) ;
- Voies desservant des équipements communautaires accueillant du public et les voies internes aux espaces d'activités.

Le calendrier proposé est le suivant :

- D'ici fin janvier : envoi à chaque commune d'une proposition de schéma avec une carte et une liste de voies, comprenant le nom des voies et le linéaire de voirie communale d'intérêt communautaire ;
- **Retour des communes pour fin février ;**
- Courant mars : présentation en commission 3 du schéma de voirie communale d'intérêt communautaire actualisé ;
- 3 avril : vote du schéma actualisé en Conseil Communautaire.

FDC Voirie : rappel du calendrier d'instruction des demandes.

Conformément au Guide des Aides Financières pour les travaux de voirie, validé en Conseil Communautaire en décembre 2017, les demandes de fonds de concours devront être déposées pour le 30 avril 2018, pour les 2 types de fonds de concours (voirie communale d'intérêt communautaire et voirie communale).

Les dossiers seront instruits en mai, pour un vote en Bureau Exécutif en juin 2018.

Voirie communautaire ex-CCPL : méthode et calendrier pour le transfert aux communes.

Les fonds de concours en matière de voirie ont été modifiés fin 2017, pour être identiques sur l'ensemble du territoire.

Pour les communes du pôle de Lézardrieux, il est donc nécessaire de transférer aux communes les voiries communautaires.

Le calendrier suivant est proposé :

- Passage en CLECT au plus tard en septembre 2018 ;
- Délibérations des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire sur les AC modifiées au 4ème trimestre 2018 ;
- Modification des AC définitives avant fin 2018 ;
- Transfert de ces voies de LTC vers les communes fin 2018.

Il n'y aura donc pas de programme de voirie spécifique en 2018 sur les voiries communautaires du pôle de Lézardrieux, car ces communes sont éligibles aux fonds de concours en 2018 ; par contre, le fauchage des bords de route sera assuré par LTC en 2018 (prestation identique à 2017) en attendant le transfert définitif de ces voies vers les communes.

Avis favorable de la commission.